

*
* *

Quant aux messieurs auxiliaires du bazar, eux aussi ont un insigne, très insigne, un morceau de soie violette, assez grand pour qu'on puisse y tailler une demi-douzaine de mouchoirs. Avec cela le public ne pourra pas plaider ignorance.

Ce soir le dîner de la paroisse St-Jacques. C'est à celui-là que j'irai de préférence. Outre que le menu est recherché, il y a cette raison que ce dîner est le premier sur le programme et qu'en pareille matière ce sont les premiers qui ont plus de chance.

Tarde ventibus ossa.

JACQUES DENYS.

Hier soir, le Bazar a été visité par une foule considérable de citoyens qui ont laissé de belles recettes dans la caisse.

La bande de la Cité a exécuté le programme suivant :

1. Marche.
2. Grande fantaisie " Macbeth " Verdi.
3. Valse " Ma reine " Bucalossi.
4. Polka " Bonne bouche " Waldteuffel.
5. Patronilles des Gnomes, Aller.
6. Selection " La fille du tambour major " Offenbach.
7. Valse de concert " Hydropater " Gengl.
8. Galop " A toute vapeur " Strass.

PROGRAMME

DU

Concert Écclésiastique

LUNDI, LE 6 SEPTEMBRE.

Hymne à l'Éternel,—par *W. Speir*

Hymne à l'harmonie,—par *Wilhem*

Les Martyrs aux Arènes—par *Laurent de Rille*

Magnificat (faux bourdons),—par *Shaller*.

PENSEES

Un homme qui se laisse surcharger de trop de choses est toujours insensé s'il n'est pas criminel. Il sera dévoré par ses affaires, comme Actéon par ses chiens.—*Le Père Faber*.

Quand nous étions enfants, on nous aimait plus que nous n'aimions, et, devenus vieux, nous aimons à notre tour plus que nous ne sommes aimés.—*Lacordaire*.

Plus j'avance dans la carrière de la vie et plus je trouve le travail nécessaire. Il devient à la longue le plus grand des plaisirs et tient lieu de toutes les illusions qu'on a perdues.—*P. Cornille*.

Les qualités destinées à servir au bonheur des autres restent trop souvent oisives et concentrées en elles-mêmes : c'est comme une lettre charmante qui n'a pas été envoyée.

—*La même*.

LE SIEGE EPISCOPAL DE MONTREAL

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

(Suite.)

Le 4 octobre, M. Ignace Bourget, était nommé chapelain de l'Église St-Jacques, par l'Évêque de Québec, qui, le même jour, déclarait privilégié, le Maître-autel de la nouvelle cathédrale.

*
* *

Projet de Requête au Roi pour un évêque diocésain à Montréal.

A la très excellente Majesté du Roi.

QU'IL PLAISE A VOTRE MAJESTÉ,

Je soussigné, Evêque catholique de Québec, prend la liberté d'approcher respectueusement de votre Trône, pour représenter humblement à votre Majesté : Que dès l'année mil huit cent dix-neuf, son prédécesseur, le feu Rev. J. O. Plessis, alors évêque catholique de Québec, eût l'honneur d'exposer au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le département colonial l'impuissance où il était de gouverner, avec son coadjuteur, l'immense diocèse dont il était chargé, et qu'il demanda, pour l'Église catholique en Canada, quatre nouvelles divisions épiscopales, distinctes du diocèse de Québec, et dont il désirait que les évêques fussent titulaires, mais dépendant jusqu'à un certain point de l'ancien évêché de Québec ; il présentait en même temps à l'approbation de Sa Majesté le Rev. J. J. Lartigue, pour occuper le nouveau siège de Montréal, dont le district devait former une de ces divisions épiscopales.

Que Son Altesse Royale, le Prince Régent du Royaume-Uni, en réponse au mémoire du susdit évêque catholique de Québec, voulût bien alors, comme il conste par une lettre officielle du très honorable Comte Bathurst, datée le quinze de septembre de la même année, acquiescer à l'arrangement proposé par le dit évêque, et ne pas désapprouver la résidence du Rév. J. J. Lartigue à Montréal, avec l'autorité nécessaire pour procurer à l'évêque catholique de Québec le secours qu'il avait demandé, et gouverner en cette qualité les catholiques de cette partie du Bas-Canada, (le district de Montréal) sous la dépendance du dit évêque de Québec.

Que d'après cette réponse gracieuse du gouvernement de Sa Majesté, le Rév. J. J. Lartigue aurait pu prendre dès lors avec la Cour de Rome les arrangements convenables pour être et se considérer comme évêque catholique de Montréal, pourvu qu'il demeurât sous la dépendance de l'évêque catholique de Québec, telle qu'elle est prescrite aux Evêques par les Saints Canons envers leurs métropolitains, mais que, sur quelques explications qui eurent lieu à ce sujet entre le ministre de Sa Majesté pour le département des colonies, et le défunt évêque catholique de Québec, celui-ci ainsi que le susdit Rév. J. J. Lartigue, crut mieux entrer dans les vues du gouvernement en ne pressant point à cette époque la séparation du district de Montréal d'avec le diocèse de Québec ; et qu'en effet, depuis sa consécration épiscopale, le vingt-un de janvier mil huit cent vingt-un, au vû et au sù du gouvernement Provincial du Bas-Canada, le dit Rév. J. J. Lartigue a gouverné sous le titre d'Evêque de Telmesse, *in partibus infidelium*, les catholiques du district de Montréal, et il y a fait sa résidence en qualité de suffragant de l'évêque catholique de Québec.